

Séance du 22 octobre 2021

L'an deux mille vingt-et-un
Le vingt-et-un du mois d'octobre à 20 heures 30

Les membres du conseil municipal de la commune de VOUHARTE se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : M. Frédéric BASSET, M. Jacques MAGNANT, M. Michel PELISSIER, Mme Béatrice FETIS, M. Cédric MASFRAND, M. Luc VALLEE, M. Xavier MOINARD

Absents excusés : M. Emmanuel PENOUTY (a donné pouvoir à M. Xavier MOINARD),

Absent : M. Éric CABALLERO

M. Michel PELISSIER a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 09

Nombre de membres présents : 07

Date de la convocation : 18 octobre 2021

M. le maire rappelle les mesures qui sont à respecter et les précautions qui sont à prendre pour que la séance ait lieu (mise à disposition : d'une solution hydro alcoolique, des serviettes jetables, des masques de protection et respecter une distance de séparation des personnes d'au moins 1 mètre).

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2021. Le procès-verbal du vendredi 10 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2021-10-01 Fêtes et cérémonies

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de créer une délibération concernant les dépenses des fêtes et cérémonies afin qu'elles soient bien définies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que les dépenses annuelles habituelles pratiquées par la commune de VOUHARTE sont donc les suivantes : repas des Aînés – Chocolats pour les aînés - Diverses gerbes pour cérémonies ou décès - Fournitures (galettes boissons) pour cérémonie des vœux municipaux – Réunion de conseil municipal - Fournitures alimentaires pour toutes cérémonies municipales - Fournitures pour décorations Noël – Secours exceptionnels

2021-10-02 Participation aux frais de fonctionnement école de St Amant de Boixe

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'inclure au budget primitif 2021, le détail des cotisations et des participations comme tel :

Compte	Objet	VOTE 2021
657348	Autres communes	
657348	Participation Ecole St AMANT de BOIXE	28 000.00
	TOTAL	28 000.00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'inclure au budget primitif 2021, le détail des cotisations et des participations.

2021-10-03 DM3 – Travaux en régie – Réserve communale

A huit voix POUR, les membres du Conseil Municipal votent le virement de crédit suivant :

Travaux en régie - Réserve communale

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	24 994.12 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	24 994.12 €	0.00 €	0.00 €
R-722 : Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 994.12 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 994.12 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	24 994.12 €	0.00 €	24 994.12 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 994.12 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 994.12 €
D-21318 : Autres bâtiments publics	0.00 €	24 994.12 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	24 994.12 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	24 994.12 €	0.00 €	24 994.12 €
Total Général		49 988.24 €		49 988.24 €

2021-10-04 Création PASS'LOISIRS VOUHARTAIS

Afin de permettre aux jeunes Vouhartais de bénéficier d'une aide pour la pratique d'une activité sportive ou culturelle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De créer le « PASS'LOISIRS VOUHARTAIS » pour les enfants domiciliés à Vouharte, sous la forme d'une participation qui sera versée directement aux familles.
- De fixer les conditions d'attribution, comme suit :
 1. Montant de la participation : 20 € maximum par enfant, par an et pour une seule association. Celle-ci pouvant être minorée, si la cotisation à l'association est inférieure à 20 €.
 2. Bénéficiaires : Enfants jusqu'à 18 ans.
 3. Associations acceptées : Associations sportives, culturelles de loisirs
 4. Versement de la participation : Celle-ci sera versée directement aux familles par virement sur présentation de la licence ou d'un justificatif de règlement de l'association.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Elections présidentielles et législatives :

Les tableaux des permanences des deux tours des élections ont été transmis par mail aux membres du conseil afin qu'ils puissent se positionner sur les différents créneaux.

- Cérémonie du 11 novembre :

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à Vouharte à 9H30. Elle sera suivie d'un déjeuner préparé par le Relais des Iles.

- Grange des Sablons :

Suite à la location de la salle, des anomalies ont été relevées.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H00.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

N° de la délibération	OBJET
2021-10-01	Fêtes et cérémonies
2021-10-02	Participation aux frais de fonctionnement école de St Amant de Boixe
2021-10-03	DM3 – Travaux en régie – Réserve communale
2021-10-04	Création PASS'LOISIRS VOUHARTAIS

TABLEAU DES SIGNATURES

NOM Prénom	Signature
M. Frédéric BASSET, Maire	
M. Jacques MAGNANT, Adjoint	
M. Michel PELISSIER, Adjoint	
M. Éric CABALLERO	Absent
Mme Béatrice FETIS	
M. Cédric MASFRAND	
M. Xavier MOINARD	
M. Emmanuel PENOUTY	A donné pouvoir à M. Xavier MOINARD
M. Luc VALLEE	